



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 24 octobre 2024
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 octobre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 18 octobre 2024

Etaient présents :

MANFRIN Jean-Marc, BAROUSSE Stéphane, BAUDINIÈRE Julien, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CRAIPEAU Chantal, DALLARD Jean-Michel, DEGA Eric, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, RAMOND Rémi, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SENECLAUZE Christian, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

AUDOUBERT René, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, DANES Richard, DA SILVA Sandra, DEJEAN Daniel, ESCORIHUELA Daniel, LIBRET LAUTARD Madeleine, MENER Emilie, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, PORTET Michel, RENARD Sophie, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse.

Etaient absents :

Pouvoirs :

CONDIS Sylvette (pouvoir donné à LAFARGUE Denis), DEJEAN Daniel (pouvoir donné à DELMAS Pierre), MENER Emilie (pouvoir donné à TURREL Denis), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à CARON-JOURDA Yves).

Secrétaire de séance : Ali BENARFA

Nombre de délégués titulaires en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 46
Pouvoirs : 4

SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009
31390 Carbonne
t 05 61 90 80 70
contact@cc-volvestre.fr
www.volvestre.fr



Délibération C20241024_117 Tarif de la redevance spéciale pour la période 2024-2025

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer le tarif de la redevance spéciale à 0,0487 €/litre d'ordures ménagères résiduelles conformément aux articles 7 et 8 du règlement de redevance spéciale
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241024_118 Attribution de fonds de concours Commune de Massabrac

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours à la commune de Massabrac en vue de réaliser des dispositifs de ralentissement dans le cœur du village, sur la route des Pyrénées, à hauteur de 3 397,30 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241024_119 Attribution de fonds de concours Commune de Castagnac

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours à la commune de Castagnac en vue de réaliser un projet d'équipement et d'aménagement (vitrine, chariot, bancs...) et des travaux sur des bâtiments et espaces publics (église, mairie), à hauteur de 22 081,97 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241024_120 Créances éteintes budget principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'admettre en créances éteintes la somme exposée ci-dessus, pour un montant total de 2 319,69 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241024_121 Créances éteintes Hôtel d'entreprises

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'admettre en créances éteintes la somme exposée ci-dessus, pour un montant total de 9 802,92 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241024_122 Candidature à la labellisation « PAT de niveau 2 » et dépôt d'une demande de subvention au titre de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président ou ses représentants à solliciter auprès du ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, la reconnaissance du niveau 2 du projet alimentaire territorial porté par la Communauté de Communes du Volvestre
- D'autoriser Monsieur le Président ou ses représentants à déposer une candidature pour le compte de la Communauté de Communes du Volvestre au titre de l'appel à projets 2024 « Soutien au déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux » dans le cadre de la SNANC
- D'autoriser Monsieur le Président ou ses représentants à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables dans le cadre de la poursuite du projet alimentaire territorial auprès des différents partenaires financiers concernés
- D'autoriser Monsieur le Président ou ses représentants à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et signer tous les actes, conventions et avenants relatifs à la présente décision.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20241024_123 Création de poste liée aux avancements de grade

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux nominations des agents sur le nouveau grade ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241024_124 Mise à jour du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs ci-dessus qui prendra effet à compter du 24 octobre 2024 :
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241024_125 Création de poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (30 h hebdomadaires), affecté à la direction des services techniques, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien, à partir du 01.11.2024, pour une durée d'un an.
- D'approuver la création d'1 poste d'adjoint technique, à temps complet, affecté à la direction collecte et valorisation des déchets, pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01.11.2024, pour une durée d'un an.
- De fixer la rémunération de ces emplois par référence à la grille indiciaire du grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20241024_126 Création de poste non-permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création du poste suivant :
 - o 4 postes d'adjoint technique, à temps complet (35h hebdomadaires), affecté au service de la collecte et valorisation des déchets pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01.11.2024, pour une durée de six mois.
 - o 1 poste d'adjoint technique, à temps complet (35h hebdomadaires), affecté au service de la collecte et valorisation des déchets pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01.12.2024, pour une durée de six mois.
- De fixer la rémunération de cet emploi par référence à la grille indiciaire du grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

A Carbonne, affiché le 25 octobre 2024

~ ~ ~ ~ ~